

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM](#)[1999-09-51](#)[Item](#)[Marie Moret à madame Coussinet, 18 octobre 1891](#)

Marie Moret à madame Coussinet, 18 octobre 1891

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Coussinet-Piret](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)
Date de rédaction[18 octobre 1891](#)
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère
Destinataire[Coussinet-Piret](#)
Lieu de destination43, rue Richer, Paris

Description

RésuméSur la confection d'une jaquette avec fourrure.

Mots-clés

[Vêtements](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Coussinet-Piret

Genre Non pertinent

Pays d'origine France

Activité Métiers de la confection

Biographie Maison de couture établie au 43, rue Richer à Paris et fondée par madame Coussinet à laquelle s'est associée Louise Piret en mars 1892. La maison porte les raisons sociales « Mme Coussinet » de 1884 à mars 1892 et « Mmes Coussinet-Piret » de mars 1892 à juillet 1899 où la raison sociale change définitivement pour « Mme Louise Piret » jusqu'en 1904.

Informations sur le document source

Cote Inv. n° 1999-09-51

Collation 2 p. (344r, 345r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Familistère de Guise

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 16/11/2020

Dernière modification le 26/04/2023

prise à Guise le 10 octobre
 en paiement de 1000 francs
 donnés, étant donné que
 les proportions à obse-
 ver Madame Camille,

Je vous confirme ma lettre
 d'hier et le renvoi de la petite
 caisse contenant les échantillons
 fourrés.

Par ce même courrier, je
 vous retourne aujourd'hui
 la petite boîte contenant les
 divers échantillons : soies
 draps velours et peluche que
 nous m'avez envoyés pour
 choisir l'état de la jaquette

Enfin, j'ai arrêté à
 l'échantillon ci-joint peluche-
 velours du nord, le qui me plaît,

la jaquette chaudement doublée
 satin soie et évaluée à deux
 cent cinquante francs, sans
 la fourrure.

Il est compris que cette
 jaquette sera longue, droite
 devant, ajustée derrière.

Nous avons mes mesures.
 Je ne vous demande que
 l'ordonner qu'on les suive
 scrupuleusement.
 Le dernier vêtement Jersey
 que vous m'avez fourni
 allait moins bien que le
 corsage de la robe cachemire
 que j'avais fait faire.
 Tout le haut de la poitrine
 au-dessus des seins jusqu'à
 l'encolure avait bien trop
 d'ampleur.
 Voilà donc, je vous en

prise, à ce que on s'écrite
exactement les mesures
données, étant donnée aussi
les proportions à obser-
ver pour un pardessus.

Quant à la fourrure
veuillez me dire à quel
prix cela porterait la
jaquette, en garnissant
~~le bas~~ le bas
des manches, le tour
du cou et deux bandes
devant, avec le Skungs
mesurant environ 12 cent
de largeur de fourrure, et
que vous portez à trente
francs le mètre. Mais je
voudrais, à un prix pareil,

une fourrure en parfait
état. Celle envoyée comme
échantillon semblait
déjà dénudée par places.

Veuillez donc me
fixer sur le prix total
de la jaquette avec
fourrure comme il
vient d'être dit, et je vous
dirai moi-même défini-
tivement s'il faut y
mettre de la fourrure
ou non.

Agardez je vous prie
Madame mes parfaites
civilités
Marie Gouin